

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES
COMTÉ DE VERCHÈRES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Verchères, tenue le 5 février 2018 à 20 heures, à laquelle assemblée sont présents :

Le maire monsieur Alexandre Bélisle;

Les conseillères mesdames Carole Boisvert et Nathalie Fillion, les conseillers messieurs Benoit Marotte, Jarrod Gosselin, Gilles Lamoureux et Claude Ménard.

Est aussi présent: Luc Forcier, directeur général.

024-2018 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

025-2018 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par madame Nathalie Fillion et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès verbal du 8 janvier 2018, tel que lu.

Adopté.

026-2018 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur Benoit Marotte appuyé par monsieur Claude Ménard et il est résolu à l'unanimité d'adopter les comptes de la liste du 31 janvier 2018 pour les chèques #10185 au #10406 totalisant 881 719,93 \$.

Adopté.

027-2018 CORRESPONDANCES

- a) Réception ristourne MMQ 7 872 \$
- b) Réception subvention bibliothèque/achat de livres 13 400 \$

028-2018 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #534-2018 SUR LES DROITS DE MUTATION

Madame Nathalie Fillion donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un projet de règlement concernant les droits de mutation.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

Adopté.

029-2018 AVIS DE MOTION ET ADOPTION PREMIER PROJET RÈGLEMENT #535-2018 MODIFIANT RÈGLEMENT DE ZONAGE #443-2010 ET SES AMENDEMENTS RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE COMMERCIALE C-6 SUR LA ROUTE MARIE-VICTORIN ET LA CRÉATION DE LA ZONE PUBLIQUE P-23 POUR LE PROJET NATURE DU PARC DES PIONNIERS

Monsieur Gilles Lamoureux donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un projet de règlement concernant une modification du règlement de zonage #443-2010 et ses amendements relativement à l'agrandissement de la zone commerciale C-6 sur la route Marie-Victorin et la création de la zone publique P-23 pour le projet nature du parc des Pionniers.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

Adopté.

030-2018

ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #535-2018 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 443-2010 ET SES AMENDEMENTS RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE COMMERCIALE C-6 SUR LA ROUTE MARIE-VICTORIN ET LA CRÉATION DE LA ZONE PUBLIQUE P-23 POUR LE PROJET NATURE DU PARC DES PIONNIERS

ATTENDU les représentations faites à la Municipalité et l'évolution du développement de Verchères;

ATTENDU les pouvoirs conférés par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que les modifications respectent le plan d'urbanisme de Verchères (règlement 442-2010 et amendements);

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter des modifications au zonage municipal;

Pour ces motifs

Il est proposé par madame Carole Boisvert appuyée par monsieur Jarrod Gosselin et résolu à l'unanimité qu'un règlement soit et qu'il soit statué et décrété par celui-ci ainsi qu'il suit :

ARTICLE 1

La zone C-6 est agrandie à même la zone RH-5 afin d'inclure le lot 5 218 336 (490, route Marie-Victorin);

ARTICLE 2

En zone C-6, l'usage 3609 (pièces d'automobile) est prohibé tandis que les usages 5005 et 5006 (établissement d'enseignement ou de santé) sont autorisés;

ARTICLE 3

Une nouvelle zone publique P-23 est créée à même la zone RH-4 comprenant le lot 5 217 447;

ARTICLE 4

En zone P-23, les usages parcs et espaces verts (#5007), structures maritimes (#5010) conservation (gr. 7000) et l'agriculture limitée (#6511 et #6508) sont spécifiquement autorisés;

ARTICLE 5

Toutes constructions accessoires pour les usages prévus à l'article 4 doivent avoir une marge de recul de 10,0 mètres de toute ligne de propriété;

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi;

Adopté.

031-2018

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #536-2018 EMPRUNT TRAVAUX VIEUX VILLAGE

Madame Carole Boisvert donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un projet de règlement concernant les travaux du vieux village et un emprunt. Deux projets de règlement sont présentés soit travaux phase 1 et travaux totaux. Le tout étant en attente de la réponse du programme PIQM.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

Adopté.

032-2018 MODIFICATION DEMANDE PIQM

CONSIDÉRANT que le MAMOT demande certains ajustements à la demande PIQM;

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par madame Nathalie Fillion et unanimement résolu d'approuver les modifications nécessaires à la demande du MAMOT à notre demande PIQM pour les travaux du vieux village.

Adopté.

033-2018 MODIFICATION PROGRAMMATION TRAVAUX TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT que la Municipalité est en attente d'une subvention PIQM pour le projet du vieux village;

CONSIDÉRANT qu'avec la subvention PIQM il est nécessaire de modifier notre programmation des travaux au niveau du programme TECQ;

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par monsieur Benoit Marotte appuyé par monsieur Gilles Lamoureux et unanimement résolu d'adopter la programmation des travaux modifiés ainsi que les éléments suivants :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adopté.

034-2018 ENTENTE INTERMUNICIPALE D'ENTRAIDE RELATIVE AUX ÉQUIPES SPÉCIALISÉES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par monsieur Jarrod Gosselin appuyé par madame Carole Boisvert et résolu à l'unanimité de refuser de participer à l'entente intermunicipale d'entraide relative aux équipes spécialisées du Service de sécurité incendie.

Adopté.

035-2018 REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS #399-2006, #449-2010

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Verchères souhaite emprunter par billets pour un montant total de 279 500 \$ qui sera réalisé le 13 février 2018, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 399-2006 | 191 200 \$ |
| 449-2010 | 88 300 \$ |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), aux fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 399-2006 et 449-2010, la Municipalité de Verchères souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de Verchères a le 12 février 2018, un emprunt au montant de 369 300 \$, sur un emprunt original de 491 800 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 399-2006 et 449-2010;

ATTENDU QUE, en date du 12 février 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 13 février 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 399-2006 et 449-2010;

Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par monsieur Gilles Lamoureux et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 février 2018;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 13 février et le 13 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| | | |
|--------------|------------|--------------------------|
| 2019. | 21 300 \$ | |
| 2020. | 22 000 \$ | |
| 2021. | 22 700 \$ | |
| 2022. | 23 300 \$ | |
| 2023. | 24 100 \$ | (à payer en 2023) |
| 2023. | 166 100 \$ | (à renouveler) |

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 399-2006 et 449-2010 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 février 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 13 février 2018, le terme original des règlements d'emprunts numéros 399-2006 et 449-2010, soit prolongé de 1 jour.

Adopté.

036-2018

SOUSSION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

| | | | |
|---------------------|----------------------------------|----------------------------------|-----------------|
| Date d'ouverture : | 5 février 2018 | Nombre de soumissions : | 3 |
| Heure d'ouverture : | 10 h | Échéance moyenne : | 4 ans et 3 mois |
| Lieu d'ouverture : | Ministère des Finances du Québec | Taux de coupon d'intérêt moyen : | 2,7820 % |
| Montant : | 279 500 \$ | Date d'émission : | 13 février 2018 |

ATTENDU QUE la Municipalité de Verchères a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 février 2018, au montant de 279 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| | | |
|------------|-----------|------|
| 21 300 \$ | 2,00000 % | 2019 |
| 22 000 \$ | 2,30000 % | 2020 |
| 22 700 \$ | 2,50000 % | 2021 |
| 23 300 \$ | 2,70000 % | 2022 |
| 190 200 \$ | 2,85000 % | 2023 |

Prix : 98,19500

Coût réel : 3,24428 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

| | | |
|------------|-----------|------|
| 21 300 \$ | 3,29000 % | 2019 |
| 22 000 \$ | 3,29000 % | 2020 |
| 22 700 \$ | 3,29000 % | 2021 |
| 23 300 \$ | 3,29000 % | 2022 |
| 190 200 \$ | 3,29000 % | 2023 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,29000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE CONTRECOEUR-VERCHERES

| | | |
|------------|-----------|------|
| 21 300 \$ | 3,47000 % | 2019 |
| 22 000 \$ | 3,47000 % | 2020 |
| 22 700 \$ | 3,47000 % | 2021 |
| 23 300 \$ | 3,47000 % | 2022 |
| 190 200 \$ | 3,47000 % | 2023 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,47000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Benoit Marotte appuyé par madame Nathalie Fillion et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Verchères accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 13 février 2018 au montant de 279 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 399-2006 et 449-2010. Ces billets sont émis au prix de 98,19500 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté.

037-2018

RENOUVELLEMENT CONTRAT ENTRETIEN GAZON 2018

Il est proposé par monsieur Jarrod Gosselin appuyé par madame Carole Boisvert et unanimement résolu de renouveler les contrats suivants avec l'entreprise LDG pour 2018 :

- Entretien du gazon au cimetière (6 075,84 \$ plus taxes);
- Entretien du gazon de certains espaces publics (13 789,60 \$ + taxes).

Le directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les contrats dans ce dossier.

Adopté.

038-2018 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-01-2018 – 36, RUE DALPÉ

À l'immeuble sis au 36, rue Dalpé, formé du lot 5 218 412, une demande est déposée afin de permettre un agrandissement de l'école avec un empiètement de 1,4 mètre dans la marge latérale règlementaire de 9,0 mètres.

CONSIDÉRANT l'avis du Comité consultatif en urbanisme (CCU);

Il est proposé par monsieur Benoit Marotte appuyé par madame Carole Boisvert et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation pour un empiètement de 1,4 mètre dans la marge latérale tel que montré sur les plans de l'architecte St-Laurent, daté de décembre 2017. Cette dérogation est assortie des conditions suivantes :

QUE, la construction intègre les principes de développement durable et d'économie d'énergie;

QUE, le parement extérieur de la construction fasse l'objet d'une attention particulière afin d'avoir une bonne intégration dans la trame visuelle du secteur;

QUE, l'espace entre la construction et la piscine soit aménagé et paysagé de façon à contrôler les eaux de ruissellement;

QUE, la façade de l'école sur la rue Duvernay soit agrémentée de nouvelles plantations d'arbres;

QUE, la commission scolaire participe et collabore activement à la recherche de solution pour le stationnement autour de l'école.

Adopté.

039-2018 DIRECTIVES DE CHANGEMENT – STATION DE POMPAGE SAINTE-FAMILLE

Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par madame Nathalie Fillion et unanimement résolu d'entériner les directives de changement suivantes pour le projet de la station de pompage Sainte-Famille soit :

- DC-5 : Déplacement et remplacement de l'éclairage dans la salle électrique.
- DC-6 : Remplacement de la sonde ultrasonique par une sonde piézométrique.
- DC-7 : Rééquilibrage du ventilateur VA-1.

Adopté.

040-2018 MANDATS BEAUDOINS HURENS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a donné un contrat à Beaudoin Hurens suite à un appel d'offres pour les travaux à la station de pompage Sainte-Famille résolution #127-2015;

CONSIDÉRANT QU'il a fallu réaliser d'autres études et analyses pour répondre aux demandes du MAMOT et du MDDELCC;

CONSIDÉRANT QUE le mandat pour la réalisation de la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures a été octroyé à Beaudoin Hurens via la résolution #147-2015;

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par monsieur Claude Ménard et résolu à l'unanimité d'entériner l'ensemble des autres mandats présentés au tableau du 5 février 2018.

Adopté.

041-2018

DEMANDE PROGRAMME FARR

ATTENDU QUE Plan d'action 2017-2022 sur le développement du réseau cyclable de la Montérégie de l'organisme Tourisme-Montérégie, identifie les axes du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Richelieu comme des boucles structurantes prioritaires du réseau cyclable Montérégien;

ATTENDU QUE la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) propose, dans son Plan Directeur de Vélo Métropolitain, de relier de façon sécuritaire, la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu avec les Municipalités de Calixa-Lavallée, Saint-Amable, Saint-Mathieu-de-Beloeil et Beloeil, par quatre (4) interconnexions (routes 70, 80, 90 et 95);

ATTENDU QUE les MRC de Marguerite-D'Youville et La Vallée-du-Richelieu projettent, dans leur schéma d'aménagement de relier par voie cyclable le cœur villageois de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, avec les Municipalités de Calixa-Lavallée, Saint-Amable et Verchères;

ATTENDU QU'il serait opportun, dans une première phase, de relier par voie cyclable les rives du fleuve St-Laurent et de la rivière Richelieu de manière directe, structurante et sécuritaire, puisqu'il y a un besoin exprimé par plusieurs documents de planification;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec rend disponible auprès du milieu municipal, un fonds destiné à l'appui au rayonnement régional (FARR);

ATTENDU QUE ce programme doit s'appliquer sur des projets qui ont un impact sur le rayonnement des territoires de plus d'une MRC;

ATTENDU QUE la Table des Préfets de la Montérégie a identifié, pour l'année financière 2017-2018 certains projets admissibles à ce programme, dont un lien cyclable structurant et sécuritaire, reliant les Municipalités de de Verchères, Calixa-Lavallée et Saint-Amable, avec la Municipalité Saint-Marc-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE la somme disponible au programme FARR, pour le territoire combiné des MRC Marguerite-d'Youville et La Vallée-du-Richelieu, pour la présente année financière se terminant le 31 mars 2018, est estimée à 803 899 \$;

ATTENDU QU'un protocole d'entente, afin d'engager formellement les parties impliquées dans ce projet, pourra être signé ultérieurement, dans la mesure où celui-ci prévoit une contribution des municipalités locales visées, correspondant à 20% du coût total du projet présenté dans le cadre du FARR;

ATTENDU QUE les travaux et mandats reliés à la première phase du projet devront être engagés avant le 31 mars 2018;

ATTENDU QU'il serait opportun, dans le cadre du projet, d'octroyer un mandat afin de réaliser une étude de faisabilité détaillant les travaux à effectuer, les différentes étapes, les coûts, ainsi que le montage financier;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Carole Boisvert appuyée par monsieur Jarrod Gosselin et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Verchères adhère solidairement avec les Municipalités de *Calixa-Lavallée, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Amable* au projet de lien cyclable "ENTRE-DEUX-RIVES", conjointement piloté par les MRC de Marguerite-D'Youville et de La Vallée-du-Richelieu;

QUE la Municipalité de Verchères s'engage à signer un protocole d'entente qui liera les parties concernées au projet et à déboursier tous montants correspondant à 20% du coût

des travaux dans le cadre du FARR qui a cours sur son territoire, y incluant les coûts engendrés dans les phases préparatoires.

Adopté.

042-2018 MODIFICATION À LA POLITIQUE D'UTILISATION DES SERVICES DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE-SCOLAIRE DANSEREAU-LAROSE 2017

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de permettre le prêt de plus de documents par prêts.

Il est proposé par madame Nathalie Fillion appuyée par monsieur Gilles Lamoureux et unanimement résolu de modifier la politique de février 2017 en ce qui à trait au nombre de documents pouvant être emprunté passant de 8 à 10 documents.

Adopté.

043-2018 DÉMISSION POMPIER VOLONTAIRE : ÉRIC CHAGNON

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par monsieur Claude Ménard et unanimement résolu de recevoir la démission de monsieur Éric Chagnon en tant que pompier volontaire et le conseil municipal désire offrir ses sincères remerciements pour ses années de services.

Adopté.

044-2018 PROJETS ÎLES DU FLEUVE (ÎLE BEAUREGARD)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Verchères appuie le projet de Conservation de la nature Canada pour le projet de mise en valeur des îles du fleuve afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.

Il est proposé par monsieur Jarrod Gosselin appuyé par madame Carole Boisvert et unanimement résolu d'appuyer le projet de mise en valeur des îles du fleuve.

Adopté.

045-2018 SERVITUDES ET ENTENTE VIEUX VILLAGE

Il est proposé par madame Carole Boisvert appuyée par monsieur Benoit Marotte et unanimement résolu d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente avec madame Carole Jacques et monsieur Denis Comtois pour les servitudes et achat en lien avec les travaux du vieux village.

Adopté.

046-2018 DÉPÔT DU BILAN DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE 2017

Le bilan de la qualité de l'eau potable 2017 est déposé.

047-2018 MISE EN COMMUN DE SERVICES D'ÉVALUATION MUNICIPALE – RÉOLUTION D'APPUI DEMANDE MRC MARGUERITE-D'YOUVILLE

ATTENDU le Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaité par les membres du conseil de voir à la possibilité de la mise en commun d'un service d'évaluation municipale régionale;

CONSIDÉRANT que ce projet est souhaité par l'ensemble des municipalités locales membres de la Municipalité régionale de comté MRC Marguerite-D'Youville;

CONSIDÉRANT que la MRC accepte le mandat d'être responsable du projet;

Il est proposé par madame Nathalie Fillion appuyée par monsieur Claude Ménard et unanimement résolu d'appuyer le projet visant à évaluer la possibilité de mise en commun d'un service d'évaluation municipale régionale pour l'ensemble du territoire de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

Adopté.

048-2018 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GARE DE SOREL

ATTENDU l'entente intermunicipale qui a permis la constitution de la Régie intermunicipale de la Gare de Sorel;

ATTENDU l'entrée en vigueur le 1^{er} juin 2017 de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ, c. O-7.3), qui a édicté l'Autorité régionale de transport métropolitain (l'«ARTM») et le Réseau de transport métropolitain (le «RTM»);

ATTENDU QUE dans les circonstances, la Régie de la Gare de Sorel n'a plus raison d'être et qu'il y a lieu de mettre fin à l'entente qui l'a constituée et de demander au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de procéder à la dissolution de la Régie;

Il est proposé par madame Carole Boisvert appuyée par monsieur Gilles Lamoureux et il est résolu unanimement d'approuver le projet d'entente joint à la présente résolution comme Annexe I et d'autoriser le maire et le directeur général à signer une entente comportant les mêmes termes et conditions.

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

Adopté.

049-2018 NOMINATION MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par monsieur Jarrod Gosselin et il est résolu unanimement de nommer madame Marie-Eve Lainesse membre au sein du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté.

050-2018 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal répondent aux différentes questions des personnes présentes à la séance.

051-2018 CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 20, la séance est levée sur la proposition de monsieur Gilles Lamoureux appuyé par madame Nathalie Fillion.

Adopté.

L'assemblée est close.

Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alexandre Bélisle, maire

Luc Forcier, sec.très.

052-2018 Je, Luc Forcier, secrétaire-trésorier, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Secrétaire-trésorier

Résumé de la période de questions de l'assemblée du Conseil du 5 février 2018

Questionnement sur le mode de fonctionnement des appels d'offres pour les honoraires professionnels :

La loi prévoit un système d'appel d'offres avec deux enveloppes. Une première enveloppe contenant la proposition de la firme et permettant l'évaluation de sa capacité à réaliser le mandat. Si cette étape est concluante, la seconde enveloppe contenant les prix des firmes ayant passées la première étape sera ouverte. Dans la structure actuelle, le prix domine l'exercice. Les modifications récentes de la loi permettront de donner plus d'importance à l'évaluation qualitative.

Question concernant les journées de consultation à Contrecoeur portant sur le projet du port :

Nous rappelons que les citoyens peuvent y participer. La Municipalité discutera de la possibilité de présenter à nouveau ses préoccupations envers les impacts reliés à ce projet économique important pour notre région.

Question en lien avec les frais pour la coupe d'arbres sur le rang Terres-Noires :

Ce sont des arbres situés dans l'emprise de la route, donc sous la responsabilité de la ville.

Remarque sur l'entretien de la route 132 par la MTQ :

Aujourd'hui l'entretien était un peu mieux probablement que les remarques formulées par les citoyens et la Municipalité ont eu des effets positifs.

Déneigement :

Commentaires concernant les remarques formulées sur les médias sociaux (Facebook) par rapport au déneigement.

Questionnement sur les revenus supplémentaires résultants de l'augmentation des valeurs agricoles il y a quelques années :

Nous n'avons pas eu d'argent de plus, les revenus sont le résultat des budgets et de l'établissement des taux. Si un groupe augmente, cela permet aux autres d'avoir des baisses ou moins d'augmentation. Cela ne permet pas d'engranger des revenus supplémentaires.

Ceci ne constitue qu'un aperçu des principales questions à incidence communautaire, pour avoir plus de détail, l'idéal est de venir assister aux assemblées.

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #10185 AU #10200
 CHÈQUES #10248 ET #10254
 CHÈQUES #10276 AU #10356
 CHÈQUES #10360 AU #10380
 CHÈQUES #10385 AU #10406

| Numéro chèque | NOM DU FOURNISSEUR | DESCRIPTION DE LA FACTURE | |
|---------------|---|---|---------------|
| PR | VIDEOTRON LTÉE | INTERNET | 453.19 \$ |
| PR | HYDRO-QUÉBEC | ÉLECTRICITÉ | 30745.66 |
| PR | TÉLUS | CELLULAIRES | 698.52 \$ |
| PR | BELL Canada | INTERNET USINE FILTRATION ET INCENDIE | 231.10 \$ |
| PR | BELL Canada | TÉLÉPHONE | 2 886.33 \$ |
| PR | BELL Télé | CÂBLE TV PROTECTION INCENDIE | 298.70 \$ |
| PR | PAIEMENT GLOBAL | PAIEMENTS VISA ET MASTERCARD - LOISIRS (DÉCEMBRE 2017) | 553.18 \$ |
| PR | DESJARDINS - SERVICES DE PAIEMENTS | PAIEMENTS VISA ET MASTERCARD - TAXES (DÉCEMBRE 2017) | 45.64 \$ |
| PR | 6 TÉLÉCOM (I-ROUTES) | TÉLÉPHONE JANVIER 2018 (1 DE 12) | 28.47 \$ |
| PR | GROUPE ULTIMA INC. | AJUSTEMENT ASSURANCES 2018 | 88 186.60 \$ |
| PR | LUC FORCIER (PETITE CAISSE) | PÉRIODE JANVIER 2018 - ADM., INCENDIE | 54.50 \$ |
| 10185 | CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES | LOCATION D'IMMEUBLE JANVIER 2018 (1 DE 12) | 15 607.86 \$ |
| 10186 | MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC | MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC | 90.00 \$ |
| 10187 | MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC | MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC | 90.00 \$ |
| 10188 | ENTREPRISES AGRITRAC INC. | CONTRAT DÉNEIGEMENT JANVIER 2018 (2 DE 5) | 23 019.20 \$ |
| 10189 | ASS. DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE QC | ADHÉSION 2018 | 293.19 \$ |
| 10190 | MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE | VERSEMENT 2018 ACHAT BAT-148A (½ DU 596 MARIE-VICTORIN) (1 DE 4) | 40 000.00 \$ |
| 10191 | SOCAN | LICENCES DE MUSIQUE PARC DES PIONNIERS, CHALET PASSE-PARTOUT, PISCINE 45 DALPÉ | 425.56 \$ |
| 10192 | SOMUM SOLUTIONS | CONTRAT D'ENTRETIEN ET SERVICE ANNUEL (CESA) 2018 | 2 056.45 \$ |
| 10193 | RÉSEAU ENVIRONNEMENT | ADHÉSION 2018 (3 PERSONNES) | 615.12 \$ |
| 10194 | PRUDENT MESURES D'URGENCE & SÉCURITÉ | CONTRIBUTION PROJET MITACS 2018 | 1 724.63 \$ |
| 10195 | TOURISME MONTÉRÉGIE - ATR MONTÉRÉGIE | ADHÉSION 2018 | 494.39 \$ |
| 10196 | LA CAPITALE EN FÊTE | DÉPÔT JEUX GONFLABLES FÊTE DES JOUES ROUGES | 219.03 \$ |
| 10198 | QUÉBEC MUNICIPAL | ADHÉSION 2018 (SITE INTERNET) | 574.88 \$ |
| 10199 | ASS. DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC | FORMATION 7 ET 8 FÉVRIER 2018 - LES IMPACTS DE L'ADOPTION DU PROJET DE LOI 122 SUR LE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER | 600.17 \$ |
| 10200 | VILLE DE VARENNES | HIVER 2018 LOCATION HEURES GLACE HOCKEY MINEUR | 17 200.00 \$ |
| 10248 | SEMAINIER PAROISSIAL | SEMAINIER PAROISSIAL 2018 | 448.40 \$ |
| 10254 | PG SOLUTIONS INC. | CONTRAT INFORMATIQUE 2018 | 52 185.63 \$ |
| 10276 | SERVICES FINANCIERS DE LAGE LANDEN | CONTRAT PHOTOCOPIEUR KYOCERA TA-5551 JANVIER 2018 (1 DE 12) | 238.76 \$ |
| 10277 | FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE | COPIES DE MUTATION DÉCEMBRE 2017 (11 DE 12) | 48.00 \$ |
| 10278 | DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS | | |
| 10278 | TETRA TECH QI INC. | HONORAIRES PLANS DET DEVIS GÉNIE CIVIL BAT-047L CHALET PASSE-PARTOUT | 4 028.90 \$ |
| 10279 | ENTREPRISES AGRITRAC INC. | DOMPÉ NEIGE USÉE À CONTRECOEUR 20/12/2017 - FACTURÉ, CHARGEMENT NEIGE 15 ET 26/12/2017 ET ÉPANDAGE DE SEL 22/12/2017 | 7 597.50 \$ |
| 10280 | ALPG CONSULTANTS INC. | HONORAIRES PONT-002 PONCEAU MTÉE CHICOINE LAROSE (RUISSEAU LANGLOIS) | 1 839.60 \$ |
| 10281 | EXCAVATION SIMON VINCENT INC. | CONTRAT DÉNEIGEMENT JANVIER 2018 (2 DE 3) | 766.50 \$ |
| 10282 | ARÉO-FEU LTÉE | ENTRETIEN VÉHICULE, LAVE-TUYAU /PIÈCES POUR FEU AU 9 ST-HENRI PROTECTION INCENDIE | 2 043.19 \$ |
| 10283 | VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC. | ARTICLE DE LABORATOIRE USINE FILTRATION | 931.84 \$ |
| 10284 | CANADIEN NATIONAL | ENTRETIEN SIGNALISATION (CN) DÉCEMBRE 2017 (12 DE 12) | 248.00 \$ |
| 10285 | SÉCURITÉ MASKA 1982 INC. | RECHARGE CYLINDRE D'AIR, PIÈCES PROTECTION INCENDIE | 501.70 \$ |
| 10286 | CONVAL QUÉBEC | PIÈCES ET ACCESSOIRES VANNE CONTRE PRESSION USINE ÉPURATION | 2 230.52 \$ |
| 10287 | S.T.R. MICRO (9163-0970 QUÉBEC INC.) | ENTRETIEN INFORMATIQUE -MAINTENANCE POUR ANTIDOTE (9 UTILISATEURS) | 124.17 \$ |
| 10288 | SOS TECHNOLOGIES ACTION URGENCE | RECHARGE CYLINDRES (2) D'OXYGÈNE 7/12/2017 PREMIERS RÉPONDANTS | 105.59 \$ |
| 10289 | MACARENA GROUX | REMBOURSEMENT ACTIVITÉ GYM LOISIRS | 52.85 \$ |
| 10290 | MAISON DES JEUNES DE VERCHÈRES | SUBV. COURS ACTIVITÉS PHYSIQUES 2017 | 770.00 \$ |
| 10291 | ÉCOLE DE KARATÉ SANKUDO DE VARENNES | KARATÉ (56 INSCRIPTIONS À 5\$) | 280.00 \$ |
| 10293 | ULINE CANADA CORPORATION | DÉCONTAMINATION FEU DU 9 ST-HENRI PROTECTION INCENDIE | 333.33 \$ |
| 10294 | GROUPE BISSONNETTE INC. | DÉGRAISSANT FEU DU 9 ST-HENRI PROTECTION INCENDIE | 193.05 \$ |
| 10295 | CHAUFFAGE-VENTILATION JEAN-PAUL ARÈS INC | ENTRETIEN THERMOPOMPE AU 596 MARIE-VICTORIN | 134.52 \$ |
| 10296 | CITOYEN | SUBV. SPORTS JEUNES | 30.00 \$ |
| 10297 | LOCATION D'ABRIS MOBILE A.M. INC . | LOCATION DU 21 DÉCEMBRE 2017 AU 20 JANVIER 2018 ROULOTTE PATINOIRE | 1 069.26 \$ |
| 10298 | ÉDITH LAVALLÉE, NOTAIRE | HONORAIRES VENTE INDIVIS DU 596 MARIE-VICTORIN | 700.00 \$ |
| 10299 | LOCAFÈTE INC. | LOCATION DIVERS PARTY NOËL | 295.26 \$ |
| 10300 | VILLE DE CONTRECOEUR | ENTRAIDE DU 18 NOVEMBRE AU 21 ST-PASCAL | 675.00 \$ |
| 10301 | ÈVE ROBERT | ACHAT DIVERS FÊTE DES JOUES ROUGES | 42.53 \$ |
| 10302 | CARGILL LTD M2083 | SEL | 13 600.14 \$ |
| 10303 | GARAGE STAN CHAGNON | ESSENCE | 293.64 \$ |
| 10304 | EMCO CORPORATION | PIÈCES ET ACCESSOIRES USINE FILTRATION | 810.50 \$ |
| 10305 | C. PERREAULT CONST. INC. | EXCAVATION AU PARC FRANÇOIS-CHAGNON, RACCORDEMENT ENTRÉE EAU AU 250 C-LAVALLÉE | 1 287.72 \$ |
| 10306 | ANTONIO MOREAU SPORT (1984) LTÉE | VÊTEMENTS VOIRIE | 239.04 \$ |
| 10307 | ÉQUIPEMENTS SANITAIRES PRODEC INC | PRODUITS HYGIÉNIQUES ADM., VOIRIE, PARCS | 1 274.91 \$ |
| 10308 | RICHARD JOBIN PLOMBERIE | PASSER FICHOIR SANITAIRE AU 23 ST-LAURENT | 229.95 \$ |
| 10309 | RUBANCO LTÉE | FOURNITURE DE BUREAU INCENDIE, FÊTE DE JOUES ROUGES, PATINOIRE | 212.56 \$ |
| 10310 | INFO PAGE | SERVICE TÉLÉAVERTISSEUR PREMIERS RÉPONDANTS JANVIER 2018 (1 DE 12) ET PIÈCES | 312.27 \$ |
| 10311 | SNØ INNOVATION | CONTRAT GLISSOIRE 2017 | 9 083.03 \$ |
| 10312 | RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU | ACHAT EAU -COMPTEUR DU 28/11/2017 AU 20/12/2017 (12 DE 12) | 51.80 \$ |
| 10313 | LONGUS RIVE-SUD/RENÉ RIENDEAU(1986) INC. | ENTRETIEN VÉHICULE PÉPINE | 1 008.54 \$ |
| 10314 | RELIURE TRAVACTION (1991) INC. | RELIURE ET RÉPARATION - BIBLIO | 332.68 \$ |
| 10315 | BUROPRO CITATION | ACHAT DE VOLUMES - BIBLIO | 1 814.94 \$ |
| 10316 | KORVETTE 01 | DIVERS ADMINISTRATION | 5.93 \$ |
| 10317 | LIBRAIRIE ALIRE | ACHAT DE VOLUMES - BIBLIO | 671.90 \$ |
| 10318 | ÉLECTRICITÉ MICHEL LANGLOIS INC. | ENTRETIEN LAMPADAIRES | 1 411.95 \$ |
| 10319 | LES INST. ÉLEC. JEAN PROVOST INC. | CENTRALE 2018, ENTRETIEN GARAGE CHAUFFAGE, MISE EN MARCHÉ STATION POMPAGE R ST-CHARLES | 500.72 \$ |
| 10320 | LOCATION CONTRECOEUR 2007 INC. | COURROIE USINE FILTRATION, GAZ PROPANE PATINOIRE | 133.56 \$ |
| 10321 | MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE | COURS D'EAU BR1 - BELLEVUE (505.81\$), BR2 DANSEREAU (818.36\$), LANGLOIS (2 399.41\$), BR PR R ST-CHARLES (2 441.71\$), BR11 ST-CHARLES (3 247.09\$), BR1 NOTRE-DAME (8 703.81\$), GÉOMATIQUE (1 235.25\$ MISE À JOUR ZONAGE EN FONCTION RÉNOVATION CADASTRALE), RÉPARTITION COURS D'EAU (MRC) -CAI CIII SUPPLÉMENTAIRES (40 50\$) | 19 391.94 \$ |
| 10322 | MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE | QUOTES-PARTS (1 DE 2) | 120 298.00 \$ |
| 10323 | PIÈCES D'AUTOS O. FONTAINE INC. | PIÈCES ET ACCESSOIRES PROTECTION INCENDIE | 196.69 \$ |
| 10324 | TENAQUIP LTD | DIVERS VOIRIE (FILM ÉTIRABLE), CABINET/GANTS NITRILE/CASIER PROTECTION INCENDIE | 384.23 \$ |
| 10325 | COMAX. COOPÉRATIVE AGRICOLE | AUTRES BIENS NON DUR./ADM., VOIRIE, PATINOIRE | 586.15 \$ |
| 10326 | CITOYEN | PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRE | 50.00 \$ |
| 10327 | ICO TECHNOLOGIES | CONSEIL SANS PAPIER JANVIER 2018 (1 DE 12) | 186.83 \$ |
| 10328 | PG SOLUTIONS INC. | FOURNITURE DE BUREAU (COMPTES DE TAXES/ENVELOPPES) | 2 131.80 \$ |
| 10329 | UMQ - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC | FORMATION 13/04/2018 AU 14/04/2018 À CONTRECOEUR (LÉGISLATION 7 INSCRIPTIONS) | 2 012.08 \$ |
| 10330 | AUDIOTECH | DÉPÔT SONORISATION SPECTACLE DANSE MODERNE | 2 485.43 \$ |
| 10331 | AUDIOTECH | DÉPÔT SONORISATION FÊTE NATIONALE | 1 500.00 \$ |

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #10185 AU #10200
 CHÈQUES #10248 ET #10254
 CHÈQUES #10276 AU #10356
 CHÈQUES #10360 AU #10380
 CHÈQUES #10385 AU #10406

| Numéro chèque | NOM DU FOURNISSEUR | DESCRIPTION DE LA FACTURE | |
|---------------|---|---|---------------|
| 10332 | LE GUIDE DE MA VILLE INC. | LE GUIDE DE MA VILLE 2018 | 528.88 \$ |
| 10333 | MÉTRO VERCHÈRES INC | AUTRES BIENS NON DURABLES/ADM., INCENDIE, VOIRIE, BUFFET CCU 13/12/2017 | 398.99 \$ |
| 10334 | DICOM EXPRESS INC. | FRAIS TRANSPORT USINE FILTRATION ET ÉPURATION | 30.97 \$ |
| 10335 | CITOYEN | SUBV. SPORTS JEUNES | 28.00 \$ |
| 10336 | CITOYEN | SUBV. SPORTS JEUNES | 37.50 \$ |
| 10337 | SR IMPRIMERIE | RÉCLAMATION SUBV. AFFICHAGE DEMANDE #8 | 500.00 \$ |
| 10338 | KARINE LAPOINTE | CORBEIL DE FLEURS POUR M.MARC ST-CERNY | 75.00 \$ |
| 10339 | GROUPE SL | TÉLÉPHONE (RUES PRINCIPALES) JANVIER 2018 (1 DE 12) | 42.61 \$ |
| 10340 | ARTICLE PROMOTIONNEL DANIEL DUPUIS | ÉPINGLETTES (139) PROTECTION INCENDIE | 671.45 \$ |
| 10341 | SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES | MÉDIAPOSTE ACTIVITÉS HIVERS - PRINTEMPS 2018 | 347.39 \$ |
| 10342 | LOCAFÈTE INC. | DIVERS ADMINISTRATION | 23.00 \$ |
| 10344 | 9211-0543 QUÉBEC INC. | ESSENCE | 1 084.93 \$ |
| 10346 | GARAGE PIERRE LARAMÉE INC. | ESSENCE | 1 735.95 \$ |
| 10347 | RUES PRINCIPALES | ADHÉSION 2018 | 2 012.06 \$ |
| 10348 | ANDRÉ SERGE BLAIS | ANALYSE ET PROPOSITIONS POUR 657 MARIE-VICTORIN | 202.50 \$ |
| 10349 | PAUL PHILIE | REMBOURSEMENT POUSSE NEIGE ERGO (PATINOIRE) | 36.18 \$ |
| 10350 | SERRES ET PÉPINIÈRE F. & C. LABONTÉ | EMONDAGE - ÉLAGAGE (ARBRES SUR TERRES-NOIRES) | 2 673.17 \$ |
| 10351 | OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION | SUBV. SPÉCIALE | 3 000.00 \$ |
| 10352 | ÉQUIPEMENTS SANITAIRES PRODEC INC | DÉGRAISSANT PROTECTION INCENDIE, SACS À POUBELLE (PARCS), PRODUITS HYGIÉNIQUES (ADMINISTRATION) | 241.91 \$ |
| 10353 | SERVICES DE CARTES DESJARDINS | VIN (MAIRIE), DÎNER RÉUNION DG MRC (2), DÎNER RÉUNION ADGMQ 14/12/2017, FINANCEMENT CHOCOLAT SPECT. DANSE MODERNE | 2 947.12 \$ |
| 10354 | VILLE DE CONTRECOEUR | ENTRAIDE DU 15/12/2017 AU 9 ST-HENRI, ET 22/12/2017 AU 21 ST-PASCAL | 2 228.37 \$ |
| 10355 | ENVIRO SANI-NORD | PASSER FICHOIR SANITAIRE AU 22 ST-LAURENT | 731.24 \$ |
| 10356 | RUES PRINCIPALES DE VERCHÈRES | CONTRIBUTION (1 DE 4) | 12 375.00 \$ |
| 10360 | QUINCAILLERIE DESMARAIS INC. | AUTRES BIENS NON DUR./INCENDIE, PATINOIRE, RÉSEAU AQUEDUC/ÉGOUT | 339.20 \$ |
| 10363 | HECTOR SOLUTIONS D'AFFAIRES INC. | CONTRAT INFORMATIQUE ADMINISTRATION | 285.40 \$ |
| 10364 | CHAPDELAIN ASSURANCES | ASSURANCES SUM RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENT PRIME 2018 | 7 135.00 \$ |
| 10365 | LA PROCURE DE LA RIVE-SUD INC. | ACHAT DE VOLUMES - BIBLIO, FOURNITURE DE BUREAU CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES | 348.06 \$ |
| 10366 | MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE | QUOTES-PARTS ET MATIÈRES RÉSIDUELLES JANVIER 2018 (1 DE 12) | 95 069.00 \$ |
| 10367 | JOURNAL LA RELÈVE INC. | CHRONIQUES BIMENSUELLES, AVIS PUBLIC DM 10-2017 ET VŒUX DE NOËL - CONSEIL | 1 246.11 \$ |
| 10368 | ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME | ADHÉSION 2018 | 569.13 \$ |
| 10369 | ASS. DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC | ADHÉSION 2018 | 865.39 \$ |
| 10370 | ÉLECTROMOTEUR RICHELIEU INC. | MOTEUR USINE FILTRATION | 556.80 \$ |
| 10371 | JEAN-CLAUDE DESMARARAS | RAPPORT MÉDICAL POUR PERMIS DE CONDUIRE CLASSE 4 PROTECTION INCENDIE | 30.00 \$ |
| 10372 | CITOYEN | PROGRAMME DE SUBV. COUCHES LAVABLES | 100.00 \$ |
| 10373 | CITOYENS (4) | SUBV. SPORTS JEUNES | 225.00 \$ |
| 10377 | CENTRE RÉGIONAL DE SERVICE AUX BIBLIO | FRAIS D'EXPLOITATION OCTOBRE/NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2017 - BIBLIO | 2 604.05 \$ |
| 10378 | JEAN-CLAUDE BRUNELLE | FRAIS DÉPLACEMENT DÉCEMBRE 2017 ET DÎNER 29/12/2017 COLS BLEUS | 234.88 \$ |
| 10379 | GROUPE ENVIRONEX | ANALYSE DE LABORATOIR (EAU POTABLE) | 100.03 \$ |
| 10380 | ÉCOLE DE KARATÉ SANKUDO DE VARENNES | ACTIVITÉ KARATÉ | 551.25 \$ |
| 10385 | GROUPE COLLETTE INC. | PAIEMENT No 3 BAT-047L CHALET PASSE-PARTOUT | 120 016.82 \$ |
| 10386 | LOGICIELS SPORT-PLUS INC. | FRAIS ANNUELS BASE DE DONNÉES SUPPL. POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE | 431.16 \$ |
| 10387 | COMITÉ SOCCER VERCHÈRES | SUBV. 2018 | 6 000.00 \$ |
| 10388 | COMITÉ D'ENTRAIDE DE VERCHÈRES | SUBV. 2018 | 2 000.00 \$ |
| 10389 | MÉDIATION CITOYENNE DE VERCHÈRES | SUBV. 2018 | 300.00 \$ |
| 10390 | UNITÉ 50 DE LA GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE | SUBV. 2018 | 500.00 \$ |
| 10391 | CLUB ST-LUC DE VERCHÈRES | SUBV. 2018 | 2 250.00 \$ |
| 10392 | CERCLE DE FERMÈRES VERCHÈRES | SUBV. 2018 | 1 000.00 \$ |
| 10393 | LOGICIELS SPORT-PLUS INC. | FRAIS MENSUELS NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2017 - LOISIRS | 137.19 \$ |
| 10394 | RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU | DÉBIT RÉSERVÉ POUR 2018 (8 RÉSIDENCES) | 1 040.00 \$ |
| 10395 | GARAGE DANIEL LAROSE | ENTRETIEN VÉHICULE (INSTALLER PNEUS/CHANGER CAPTEUR) PROTECTION INCENDIE | 164.18 \$ |
| 10396 | REVENU QUÉBEC | REMBOURSEMENT TVQ VENTE LOTS 6 160 128 ET 6 160129 RUE MARIE-ANNE LAROSE | 1 113.97 \$ |
| 10399 | CITOYENS (8) | CORRECTION CHÈQUE 10201 EN DATE DU 4/12/2017 SUBV. SPORTS JEUNES ET REMBOURSEMENT ACTIVITÉ SOCCER | 485.00 \$ |
| | | CONTRATS (LOISIRS/PARCS/ENTRETIEN MÉNAGER/COMMUNICATION) | 4 327.07 \$ |
| | | SALAIRES | 92 583.41 \$ |
| | | REMISES ET COTISATIONS - EMPLOYEUR | 19 554.21 \$ |
| | | TOTAL: | 881 719.93 \$ |

Je, soussigné, Luc Forcier, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les montants précités.

Verchères, ce 31 janvier 2018



Luc Forcier,
 Secrétaire-trésorier et Directeur général

*** NOTE : PR - PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES
 CHÈQUE #10343 (1 DE 2)
 CHÈQUE #10345 (1 DE 2)

CHÈQUES ANNULÉS #10292

CHÈQUE #10373 EST LA SOMME DES CHÈQUES #10373 AU #10376
 CHÈQUE #10399 EST LA SOMME DES CHÈQUES #10399 AU #10406